



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 01.06.2010 L'an deux mille dix et le sept juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mme COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

N° 10/67 **Absents** : Mme BORELLO (excusée), Mrs RASKOPF, Mme CHAILLET (excusée), Mr DELBES (excusé), Mme RAHOU.

Objet de la délibération **Secrétaire** : Mme ESPIE.

Rapporteur : Monsieur Delpoux

ADHESION AU C.A.U.E. DU TARN

Le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) du Tarn apporte ses conseils et études d'orientation, gracieusement, aux communes adhérentes.

Adopté à l'unanimité Pour répondre au besoin d'un accompagnement plus complet sur une question d'aménagement, d'équipement ou de mise en valeur dont la commune serait le maître d'ouvrage, le C.A.U.E. peut aussi proposer une convention d'accompagnement. Pour ce faire, il est nécessaire que la collectivité soit adhérente. Le coût de l'adhésion est de 0,20 € par habitant.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'adhérer au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) du Tarn.

DIT que les crédits sont inscrits au budget principal 2010.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 21 juillet 2010
Jacques LASSERRE
Maire,